

Thomas Ancel, première victime huguenote des Guerres de Religion à Auxerre

Thomas Ancel, médecin-chirurgien à Entrains, et sa femme Perette Genille, furent les premières victimes connues des rigueurs antiprotestantes, vingt-quatre ans avant le début des Guerres de Religion (1562).

Le bailliage les condamna en 1538 "pour les blasphèmes hérétiques exécrables par eux dits et proférez contre l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et pour autres crimes à être menés en charrette depuis les prisons d'Auxerre sur le parvis de la cathédrale pour y crier mercy, demander pardon à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie et, ce fait, estre ramenez en la place commune appelée la Fénérie [actuelle place Charles-Surugue] et y estre brusléz".

En 1542, le même bailliage eut à connaître du cas d'Etienne Michau, de Parly, qui fut condamné en appel devant le Parlement à faire amende honorable et à être fustigé (battu avec des verges) devant la principale porte de l'église de sa paroisse. L'année suivante, des poursuites étaient engagées contre Louis Lemaire, marchand à Auxerre, et contre Henri Baudant, l'un et l'autre finalement élargis. Il fut seulement enjoint à ce dernier, "sous peine de la hart", de ne plus se répandre en propos contre la foi.

En 1545, le bailliage était saisi de quatre affaires d'hérésie suivies d'appel au Parlement. L'un des inculpés fut condamné à assister en tenue de pénitent à la grande messe de sa paroisse, une mineure fut rendue à ses parents auxquels les juges recommandèrent de la corriger sévèrement.

Deux autres justiciables du bailliage d'Auxerre sont, en 1548, livrés aux flammes, l'un à Auxerre, l'autre à Paris, deux sont relaxés, un cinquième condamné à l'amende honorable devant la cathédrale "pour propos erronés et scandaleux". Trois ans plus tard, on instruit le procès du prêtre Etienne Bertin, de Gien, qui après avoir abjuré sa foi s'est uni à une religieuse dont il a eu trois enfants. Le couple avait longtemps demeuré à Genève. L'ex-prêtre et l'ex-nonne furent brûlés place de la Fénérie, lieu habituel des exécutions, le 28 septembre 1551. Dans les années suivantes, le parlement juge d'autres individus dont le procès vient en appel des sentences rendues contre eux par le bailliage. Dans le nombre, un compagnon barbier, qui est condamné en 1554 (ou 1555) à l'amende honorable et à la fustigation, et un nommé Michel Gaboret, qui est brûlé, comme le fut le nommé Nicolas Dupont en 1558.

Jean-Pierre Rocher (dir.), *Histoire d'Auxerre des origines à nos jours*, éd. Horvath, 1984, p. 165

